Image not found or type unknown

Paiement de fourriere suite au vol de mon vehicule

Par **Yatdepor**, le **17/12/2019** à **19:56**

Je me suis fait voler ma voiture. Elle a été retrouvé a 45 km de chez moi. Elle a en mise en fourriere bien sur j ai dû payer pour la recuperer

Y a t il un moyen de se faire rembourser car ce n est nullement de ma faute ?

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...
Merci pour votre attention.

Par **youris**, le **17/12/2019** à **20:20**

bonjour,

aviez-vous déposé une plainte pour vol ?

voyez avec votre assurance si elle veut vous rembourser.

salutations

Par **Visiteur**, le **17/12/2019** à **21:06**

Bonjour
En général, sauf extension de garantie très rare, les frais de mise en fourrière sont à votre charge. Vous pouvez joindre à votre dossier de plainte afin qu'ils soient imputés aux voleurs s'ils sont trouvés et jugés.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés